

Guide du nouveau résident



TABLE DES MATIERES

Mot de bienvenue	3
Conseil municipal	3
Portrait général de la municipalité	3
Histoire et patrimoine	4
Services municipaux	4
Complexe municipal	4
Personnel administratif	5
Service des travaux publics	5
Service de sécurité incendie de Saint-Alexandre	5
Aqueduc et égouts	6
Environnement	6
Transport	6
Urbanisme – permis et certificats	7
Collectes de matières résiduelles et écocentres	7
Règlementation en bref... ..	8
Loisir, culture & sport	9
Installations et espaces verts	9
Organismes locaux	10
Organismes partenaires	10
Activités et événements	11
Participation citoyenne	11
Autres services publics	12
Services bancaires, restaurants et détaillants commerciaux	12
Bottin téléphonique d'urgence	13
Plan de la zone urbaine	14

Ce guide se veut un complément à l'information se trouvant sur le site Internet municipal. Pour plus de détails, consultez le

www.saint-alexandre.ca

MOT DE BIENVENUE

La Municipalité de Saint-Alexandre vous souhaite la bienvenue dans l'un des endroits les plus dynamiques du Haut-Richelieu ! Fiers de leur petit coin de pays, les Alexandrines et Alexandrins vous accueillent chaleureusement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Saint-Alexandre est composé du maire et de six conseillers. Les assemblées publiques du conseil municipal se tiennent à tous les premiers et troisièmes lundis du mois à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Une seule séance a lieu au mois de juin, juillet et août. Lors de chaque assemblée, deux périodes de questions permettent aux citoyens de s'exprimer.

Conseil municipal 2017-2021

Luc Mercier	Maire
Yves Barrette	Conseiller #1
Stéphane Vézina	Conseiller #2
Bernard Rousselle	Conseiller #3
Florent Raymond	Conseiller #4
Catherine Cardinal	Conseillère #5
Jean-François Berthiaume	Conseiller #6

PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ

Saint-Alexandre est une municipalité située à une vingtaine de kilomètres de Saint-Jean-sur-Richelieu, en Montérégie. D'une superficie totale de 76 kilomètres carrés dont 98% sont en zone agricole et 2% en zone villageoise, sa population est évaluée à 2 560 habitants lesquels se nomment Alexandrine et Alexandrin.

Elle est bordée à l'est par la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, à l'ouest par Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Jean-sur-Richelieu, au nord par Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et finalement au sud par Saint-Sébastien. Les principales routes à proximité sont les autoroutes 10, 35 et 89 (États-Unis) ainsi que les routes 133 et 227. Notez qu'aucune bretelle ne donne accès directement au village par l'autoroute 35, vous devez suivre les indications pour le chemin de la Grande-Ligne Est.

Saint-Alexandre, une histoire de familles !

Avec ses projets de développement résidentiel, son école primaire accueillant près de 300 élèves, ses garderies dont un centre de la petite enfance, la Municipalité de Saint-Alexandre place la famille et tous ses membres au centre de ses préoccupations. L'adoption d'une politique familiale, le développement de pistes cyclables, les installations de loisirs accessibles et diversifiées reflètent le dynamisme de sa jeune population.



Histoire et patrimoine

Le territoire de Saint-Alexandre faisait partie de trois seigneuries : la seigneurie de Bleury, de Sabrevois et celle de Monnoir. Ce serait autour de 1770 que le peuplement du territoire aurait commencé avec l'arrivée de familles anglophones, probablement des Anglais et des Irlandais. C'est à partir de 1820 que les premières terres furent concédées par les seigneurs.

Des familles francophones s'établissent à partir de 1838. Au fil des ans, la population, en majorité catholique, augmente. En conséquence, les habitants se regroupent pour formuler des requêtes afin que soit érigée canoniquement une nouvelle paroisse pour l'exercice du culte religieux. C'est en 1850, qu'est érigée canoniquement la paroisse de Saint-Alexandre alors que l'érection civile se fait le 13 janvier 1851.

La Municipalité de Saint-Alexandre fut fondée le 17 septembre 1988, à la suite de la fusion de la paroisse et du village portant le même nom.

SERVICES MUNICIPAUX

Complexe municipal



Hôtel de ville

453, rue Saint-Denis

450 346-6641

info@saint-alexandre.ca

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi	9 h – 12 h • 13 h -16 h 30
Jeudi	9 h – 12 h • 13 h -18 h
Vendredi	9 h – 12 h

Maire : poste téléphonique #7

Le complexe municipal regroupe dans un même bâtiment l'hôtel de ville comprenant les bureaux administratifs et la salle du conseil, le garage municipal du service des travaux publics et la caserne du service de sécurité incendie.

Plusieurs services à la population sont dispensés au bureau municipal, dont le paiement des taxes, l'inscription aux cours et activités de loisirs, obtention de permis ou certificats, etc.

Personnel administratif

453 rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
450 346-6641
info@saint-alexandre.ca

Michèle Bertrand	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Poste téléphonique #2 dg@saint-alexandre.ca
Francine Palin	Secrétaire-trésorière adjointe	Poste téléphonique #3
Diane Corbeil	Secrétaire administrative	Poste téléphonique #1343
Carine Gamache	Secrétaire-réceptionniste	Poste téléphonique #1
Odile Gauvin	Coordonnatrice – Loisirs, culture et communications	Poste téléphonique #5

Service des travaux publics

453 rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
450 346-6641
info@saint-alexandre.ca

Louise Nadeau	Directrice des travaux publics, inspectrice municipale et technicienne-opératrice des réseaux d'aqueduc et égouts	Poste téléphonique #4
Gilles Saint-Jean	Préposé aux travaux publics et technicien-opérateur du réseau d'aqueduc	
Linda Guindon	Conciergerie des édifices municipaux et préposé à l'entretien des parcs	
Yan Robitaille	Préposé aux travaux publics	
Patrick Cyr	Préposé aux travaux publics	

Service de sécurité incendie

Caserne 47

453 rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
450 346-6641, poste téléphonique #1350
caserne47@saint-alexandre.ca

Pour une urgence, signalez le 9-1-1.



Le rôle d'un service de sécurité incendie (SSI) est de combattre les incendies tout en protégeant les vies humaines, les biens et l'environnement. Les pompiers de Saint-Alexandre interviennent lors de situations d'urgence telles que lutte contre les incendies, matières dangereuses et accidents de la route et désincarcération de véhicules. La Municipalité est également desservie par un service de premiers répondants PR-2.

L'équipe du SSI est composée de 24 pompiers à temps partiel dont les officiers suivants :

Benoît Brodeur	Directeur SSI	Poste téléphonique #6
Richard Bonhomme	Directeur adjoint	
Guillaume Abelfo	Lieutenant – PR	
Daniel Dussureault	Lieutenant	
Éric Martel	Lieutenant – SST	
Jimmy Sharpe	Lieutenant - PR	

Aqueduc et égouts

La zone urbaine de la municipalité est desservie par trois puits artésiens fournissant le réseau d'aqueduc. Chaque citoyen est invité à porter une attention particulière à sa consommation d'eau potable et à la réduire au minimum.

Pour aider au bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées, tout citoyen doit voir à ne jeter aucun déchet domestique dans les toilettes.

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à consulter les dépliants explicatifs sur le compteur d'eau et celui sur l'utilisation extérieure de l'eau disponibles au bureau municipal.



Environnement

Le conseil municipal croit que chaque citoyen est le chaînon d'un environnement en santé. Par de petits gestes, notre planète respirera mieux et sera plus propre pour les générations futures.

Programmes

La Municipalité offre plusieurs programmes visant à diminuer l'impact écologique de ses citoyens et améliorer leur empreinte environnementale :

- ♦ Programme de mise aux normes des installations septiques
- ♦ Programme de subvention pour le remplacement de toilette à débit régulier par un modèle à faible débit
- ♦ Programme de subvention pour l'achat de couches réutilisables
- ♦ Don d'arbres

Transport

Une borne de recharge électrique est accessible aux membres du Circuit électrique du Québec. Elle est située dans le stationnement du Pavillon des loisirs.

Le Circuit de mobilité active (CMA) est un projet qui vise à relier les principales destinations de la municipalité grâce à un circuit facilitant les déplacements actifs, en toute sécurité et pour



toutes les générations de citoyens. Plusieurs rues sont donc tracées de bandes multifonctionnelles qui sont réservées aux usagers se déplaçant de façon active : à pied, à vélo, en planche à roulettes, en trottinette, etc. Le circuit est toujours en développement, de nouveaux aménagements sont prévus pour les années futures.

Urbanisme – permis et certificats

Assurez-vous d'obtenir un permis de construction, de rénovation ou un certificat d'autorisation pour tous les travaux qui le nécessitent. Ces documents sont délivrés par l'inspectrice en bâtiment, sur rendez-vous. L'inspectrice a trente (30) jours pour analyser la demande après avoir reçu les plans. Tenez compte de ce délai de livraison dans la planification de vos travaux !

Comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme a pour but de guider, orienter et soutenir le conseil municipal dans son action en matière d'urbanisme. Ce comité est composé de conseillers municipaux et de citoyens bénévoles. Choisis par le conseil pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Collectes de matières résiduelles et écocentres



Compo-Haut-Richelieu inc.
825, rue Lucien-Beaudin, Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville)
450 347-0299
www.compo.qc.ca

La gestion des matières résiduelles de la municipalité est confiée à Compo Haut-Richelieu. Pour toute information ou plainte, vous devez vous adresser directement à eux.

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi matin, tandis que la collecte des matières recyclables a lieu le jeudi matin. Les bacs doivent être au bord de la rue pour 7h le matin de la collecte.

RÈGLEMENTATION EN BREF...

Les règlements municipaux peuvent être consultés sur le site web ou au bureau municipal, ils ont préséance sur l'information résumée dans le présent document.

Abris d'auto temporaires

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le 15 octobre et le 15 avril. À l'issue de cette période, tout élément d'un abri d'auto temporaire doit être enlevé.

Bruit

Il est défendu de faire usage entre 23 h et 7 h, de tout appareil, objet ou instrument causant un bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

Chiens

Il est interdit de garder un chien dans la municipalité sans que ce dernier soit enregistré au bureau municipal. La licence est au coût annuel de 20\$ par chien. Un propriétaire ne peut pas garder plus de deux (2) chiens.

Feux à ciel ouvert

Un feu à ciel ouvert est un feu dont les produits de la combustion sont émis dans l'air libre et n'y arrivent pas par une cheminée ou autre conduit. Il est interdit de faire ou maintenir un feu à ciel ouvert à moins d'être détenteur d'un permis valide préalablement émis par l'inspectrice municipale. Le détenteur doit également avertir le Service de sécurité incendie. Les autorités se réservent le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu à ciel ouvert et ce, sans préavis.

Ventes-débaras

Les ventes-débaras sont permises seulement deux fois de semaine dans l'année, habituellement à la fin mai et à la fin août. Les dates précises sont communiquées au printemps dans un bulletin municipal.

Parcs et espaces verts

- Les chiens sont interdits dans les parcs, sur les terrains sportifs et les terrains de jeux.
- Il est interdit de fumer dans les aires de jeux pour enfants, sur les terrains sportifs et les terrains de jeux.
- Les contenants de verre sont interdits dans les parcs, sur les terrains sportifs et les terrains de jeux.
- Gardez ces endroits propres, jetez les déchets à la poubelle et les matières recyclables dans les bacs appropriés.
- Circulez sur les sentiers aménagés et portez attention aux aménagements paysagers.

Stationnement

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1er avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. Le stationnement est interdit dans les bandes cyclables et piétonnes, notamment sur les rues ou portions de rues suivantes :

- Saint-Charles (en direction sud)
- de la Chute (en direction ouest)
- Boulais (en direction sud)
- Saint-Gérard (en direction sud)

Installations et espaces verts

Bibliothèque municipale et scolaire

501, rue Saint-Denis
450 347-1376, poste 9
biblio@saint-alexandre.ca

Heures d'ouverture
Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 10 h 30 à 12 h



Logée dans les locaux de l'école primaire, la bibliothèque est ouverte à la fois aux élèves et aux résidents. Il n'y a aucuns frais d'abonnement pour les résidents.

Catalogue en ligne : www.saint-alexandre.ca/bibliotheque/

Gymnase de l'école Saint-Alexandre

501, rue Saint-Denis, porte #2
Cours et activités libres offerts en soirée par les loisirs

Parc canin

Accessible près de l'intersection des rues de la Chute et des Conseillers
Espace clôturé réservé aux chiens

Parc de la Riveraine

Au coin des rues Saint-Denis et Matis, face au dépanneur
Interprétation de la nature et tables de pique-nique

Parc Marie-Jeanne-Frégeau

440, rue Bernard
Modules de jeux pour enfants et tables de pique-nique avec de nombreux espaces ombragés



Pavillon des loisirs et cantine

440, rue Bernard
Pour louer la salle, communiquez avec la municipalité au 450 346-6641, poste 1343

Terrains sportifs

440, rue Bernard
Accessibles par les rues Bernard et Boulais

- Terrain de balle molle
- Terrains de soccer
- Courts de tennis
- Parc de planche à roulettes
- Table de ping-pong extérieure
- Circuit d'habiletés au soccer
- Patinoires
- Glissade sur tubes



Organismes locaux

Association des loisirs de Saint-Alexandre inc.

450 346-6641, poste 5

L'Association des loisirs de Saint-Alexandre, aussi connue sous l'acronyme «ALSA», est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'organiser des activités de loisirs pour les enfants, adolescents et adultes de la municipalité.



Tous les citoyens résidant à Saint-Alexandre et âgés de 18 ans ou plus sont automatiquement membre de l'association. Ils sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle des membres. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de sept citoyens bénévoles agissant à titre d'administrateurs.

Camp de jour Alextra

Le camp Alextra accueille les enfants de 5 à 12 ans durant la saison estivale. Les détails de la programmation et des inscriptions sont publiés au printemps.

Journal Le Flambeau

Pour rejoindre l'équipe de rédaction : journalleflambeau@hotmail.com

Faire paraître une publicité ou une petite annonce : 450 346-6641, poste 3

Vous recevrez le journal local une fois par mois par distribution postale. Le Flambeau ne paraît pas en juillet et août. Pour faire paraître une annonce, une publicité ou toute autre information, la date de tombée est le premier mercredi du mois. L'équipe du journal est composée de citoyens bénévoles.

Club de l'âge d'or

108, rue Saint-Paul

450 358-1029

La salle est disponible pour la location, elle peut recevoir 35 personnes.

Club de tir Josée

2115 chemin de la Grande-Ligne

450 296-4760

leclubdetirjosee.com

Fabrique de Saint-Alexandre

Presbytère : 447, rue Saint-Denis

450 346-3430

514 443-4749

Organismes partenaires

Association de hockey mineur de Bedford

450 248-3224

ahmbedford.ca

Club de patinage artistique de Bedford

450 272-7728

facebook.com/cpabedford

Club de soccer juvénile du Richelieu

soccercsjr.ca



Activités et événements

Pour plus de détails, consultez le calendrier des événements sur le site Internet municipal.

Programmation de cours, activités récréatives, sportives et libres

Une programmation est publiée à l'automne, à l'hiver et au printemps/été. Surveillez le journal Le Flambeau pour rester au courant des programmations saisonnières.

Chic bazar alexandrin

L'événement a lieu en avril et en novembre, au presbytère. Il a pour but d'amasser les fonds nécessaire à l'entretien et à la sauvegarde du patrimoine religieux local. L'équipe accepte les dons de vêtements, articles de maison meubles, etc. Infos : 450 347-2643

Fête nationale

Promoteur : Association des loisirs de Saint-Alexandre

A lieu le 24 juin, au Pavillon des loisirs

Festival Saint-Alex en feux

Promoteur : Festival Saint-Alex en feux

A lieu en septembre, au Pavillon des loisirs



Soirées dansantes

Promoteur : Club de l'âge d'or

A lieu à chaque premier samedi du mois, d'octobre à juin, au Pavillon des loisirs

Participation citoyenne

Il est possible de s'impliquer de multiples façons au sein de la communauté alexandrine. Que ce soit lors des assemblées du conseil municipal, dans l'organisation d'événements ou au sein d'un organisme, tous les résidents sont invités à prendre part activement au dynamisme de leur communauté.

Vous êtes invités à vous impliquer :

- Aux assemblées du conseil municipal
- En faisant partie d'un comité municipal (politique familiale, urbanisme ou autre)
- Dans les activités des différents organismes locaux
- Lors de la Fête nationale et autres événements spéciaux
- Lors de la guignolée en décembre
- Si vous souhaitez mettre en place un projet qui profitera à toute la communauté !

Une fois par année, la municipalité convie à une soirée de remerciements et de reconnaissance des bénévoles tous les résidents qui ont œuvré bénévolement dans la dernière année.



AUTRES SERVICES PUBLICS

Postes Canada

433, rue Saint-Denis
450 347-4503

École primaire de Saint-Alexandre

501, rue Saint-Denis
450 347-1376

**Office municipal d'habitation -
Le Fleuron**

451, rue Denis-Charron
450 346-6641

CPE Le champ des rêves

456, rue Saint-Denis
450 346-4149

Centre d'entraide régional d'Henryville

854, rue Saint-Jean-Baptiste, Henryville
450 299-1117

**Centre intégré de santé et services
sociaux de la Montérégie-centre (CISSS) -
Haut-Richelieu-Rouville**

Saint-Jean-sur-Richelieu
450 358-2572

Sûreté du Québec

Poste du Haut-Richelieu

88, rue de l'Église Nord, C.P. 10, Lacolle
450 246-3856

Pour une urgence, signalez le 9-1-1

Pour connaître d'autres ressources régionales, visitez le répertoire : assisto.ca

Services bancaires, restaurants et détaillants commerciaux

Banque nationale du Canada

433-A, rue Saint-Denis
450 346-3182

Guichet automatique Desjardins

489, rue Saint-Denis

Familiprix Clinique - David Rousseau

433, rue Saint-Denis
450 376-2322

Dépanneur Boni-Soir Saint-Alexandre

1314, chemin de la Grande-Ligne
450 358-1398

Restaurant L'Angéluc

480, rue Saint-Denis
450 346-4393

Restaurant Les petits délices

433-B, rue St-Denis
438 498-3354

Quincaillerie J.P.J

477, rue Saint-Denis
450 346-5657

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE

Local

Municipalité de Saint-Alexandre	450 346-6641
---------------------------------	--------------

Incendie

Caserne 47 – Saint-Alexandre	911 450 346-6641, poste 1350
------------------------------	---------------------------------

Police

Poste du Haut-Richelieu (Lacolle)	911 450 246-3856
-----------------------------------	---------------------

Police depuis un cellulaire	*4141
-----------------------------	-------

Médical

Hôpital du Haut-Richelieu	911 450 359-5000
---------------------------	---------------------

Centre antipoison	1 800 463-5060
-------------------	----------------

Info santé	811
------------	-----

Environnement

Urgence - Environnement Québec	1 866 694-5454
--------------------------------	----------------

Abonnez-vous à l'infolettre électronique pour recevoir une à deux fois par mois toute l'information municipale :

www.saint-alexandre.ca

PLAN DE LA ZONE URBAINE

